

AS VLB

Association Sportive et golfique de Verrières Le Buisson
Voie de la Vallée de la Bièvre 91370 Verrières le Buisson

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le samedi à seize heures, trente minutes,

L'assemblée générale ordinaire de l'association **AS VLB** (Association Sportive et Golfique de Verrières Le Buisson) s'est tenue au siège social à Verrières le Buisson (91370) Voie de la Vallée de la Bièvre, sur convocation de la présidente, conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Madame Agathe COUTURIER, Présidente, et Monsieur Jean-François ARMANINI est désigné secrétaire de séance.

Madame COUTURIER constate que 37 membres sont présents et 10 membres sont régulièrement représentés sur les 105 adhérents adultes 2025.

Le quorum (1/10è) étant atteint, Madame COUTURIER constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Rapport moral de la Présidente ;
- 2/ Rapport financier du Trésorier ;
 - Présentation des comptes 2025 ;
 - Présentation du budget prévisionnel 2026 ;
- 3/ Rapport sportif du responsable sportif ;
- 4/ Présentation du projet de sorties 2026 ;
- 5/ Questions diverses.

La Présidente met à la disposition de l'assemblée : un exemplaire des statuts, un exemplaire de la convocation, la feuille de présence et les pouvoirs.

Puis Madame COUTURIER, après avoir présenté les vœux pour 2026, rappelle avec tristesse la disparition de trois adhérents, puis donne connaissance du rapport moral avec le nombre en diminution des adhérents adultes (15%) ainsi que celui des jeunes en école loisir et élite (18%), les 4 coupes de l'AS réalisées en 2024 dont l'une au profit de Lafora, la poursuite des séances au profit de jeunes en situation de handicap, l'équipe gagnante du Cidfa, la 1^{ère} place de l'équipe des seniors à la coupe de la ligue des 9 trous.

Puis Madame COUTURIER passe la parole à Monsieur DEGREMONT pour la présentation des comptes financiers.

Monsieur DEGREMONT apporte des précisions sur le compte de résultats de l'année 2025, avec pour les dépenses le maintien du budget des équipes, la suppression de la subvention départementale et les produits en provenance des cotisations, des dons et subventions dont celle pour le Paragolf reversée intégralement au club.

Pour le budget prévisionnel 2026, Monsieur DEGREMONT propose de maintenir pour les recettes les cotisations, les droits de jeux et la subvention municipale et pour les dépenses de maintenir le montant des achats, les frais des équipes et des frais extérieurs.

Monsieur DEGREMONT propose de porter pour l'année 2026 le montant de la cotisation annuelle à 38 euros pour les adultes, et pour l'année 2026-2027 à 20 euros pour les jeunes de l'école Elite et à 5 euros pour les jeunes de l'école Loisir.

Ensuite Madame COUTURIER met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

Les membres, après avoir pris connaissance du compte de résultat clos le 31 décembre 2025, l'approuvent tel qu'il leur est présenté par le trésorier.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Les membres, après avoir pris connaissance pour l'année 2026, du budget prévisionnel et du montant des cotisations (38 euros pour les adultes, 20 euros pour élèves Elite et 5 euros pour élèves Loisir), votent de la manière suivante :

Pour le budget : 46 pour et 1 abstention,

Pour les cotisations : 44 pour et 3 abstentions.

Puis la parole est donnée à Patrick LECOINTE, vice-président, en charge des sorties, qui fait part des projets prévus pour l'année en cours de finalisation et de la difficulté de les organiser en raison des tarifs appliqués par les clubs.

Puis Monsieur David LHOMME fait part du bilan sportif 2025 avec la participation des équipes dames, messieurs, mid-amateurs et seniors aux différentes compétitions avec une progression générale dans les classements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Agathe COUTURIER

